

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC ET IGP SUD DE FRANCE (CIVL)

Le CIVL a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les années 2017, 2018 et 2019.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « CIVL 2016-2019 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

I - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'acteurs déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :

	2 017	2 018	2 019
<i>II. Commercialisation de la production et des marchés</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	274 000	274 000	274 000
<i>III. Actions de promotion des actions prévues par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.1. Elaboration de contrats types compatibles avec le règlement de l'Union.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.2. Commercialisation</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.3. Application de l'investissement</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.4. Actions de promotion et de mise en valeur de la production</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
SECTION AOC			
Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presse, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, concours...)	6 056 000	6 056 000	6 056 000
Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presse, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR)			
Actions de communication en pays tiers hors Europe (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presse, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels)			
SECTION IGP			
Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presse, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, concours...)	497 000	497 000	497 000
Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presse, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR)			
Actions de communication en pays tiers hors Europe (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presse, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels)			
<i>III.5. Mesures de protection de l'agriculture biologique et des opérations d'origine, labels de qualité et indications géographiques</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP au LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	20 000	20 000	20 000
<i>III.6. Recherches visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation oenologique en partenariat avec l'INRA, IFV et FRANCEGRIMER	188 000	188 000	188 000
<i>III.7. Etudes visant à améliorer la qualité des produits</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Suivi AVAL Qualité	40 000	40 000	40 000
<i>III.8. Recherche, en particulier de méthodes alternatives permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche expérimentation, programmes de sélection visant à réduire les pesticides pour la lutte contre les maladies de la vigne et les effets du réchauffement climatique	27 000	27 000	27 000
<i>III.9. Définition de qualités minimales et définition de normes minimales au niveau de conditionnement et d'emballages</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.10. Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.11. Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>III.12. Gestion des sous-produits</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
TOTAL	7 102 000	7 102 000	7 102 000

signatures du président du CIVL

Xavier de VOLONTAT

**Organisation interprofessionnelle : CIVL
Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du LANGUEDOC &
IGP SUD DE FRANCE**

Période	2016 (pour mémoire)	2017-2018-2019
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés		
<i>(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)</i>		
Taux de CVO AOC	3 €/hl	3 €/hl
Taux de CVO IGP de Départements	0.36 €/hl	0.42 €/hl
Taux de CVO IGP de territoires	0,40 €/hl	0,48 €/hl
Assiette de la CVO AOC et IGP	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM
<i>Opérateurs supportés pour le paiement :</i> Ventes en bouteilles direct propriété AOC et IGP :	Producteurs	Producteurs
Ventes en vrac AOC et IGP :	50% producteurs 50% négoce	50% producteurs 50% négoce
Achat de raisin (vinification) AOC et IGP :	100% vinificateur	100% vinificateur
<i>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</i> 		